

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA POPULATION DE MADAGASCAR



Numéro 25 - Mars 2007

La violence à l'égard des femmes

La Journée Internationale des Femmes s'est tenue le 8 mars. Officialisée par les Nations Unies en 1977, elle est une journée de manifestations à travers le monde, permettant de faire le point sur la situation des femmes. Cette année 2007, la journée du 8 mars avait pour thème « Mettre fin à l'impunité des auteurs d'actes de violences à l'égard des femmes et des fillettes ». A Madagascar, le 8 mars fut l'occasion de nombreux événements, d'opérations d'information ou de sensibilisation sur la violence envers la population féminine. C'est dans ce contexte que l'Institut National de Santé Publique et Communautaire d'Antananarivo (INSPC) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans le cadre du Réseau Santé des Populations a organisé le 21 février 2007 un séminaire sur la question des violences envers les femmes à Madagascar. Une centaine de personnes (venues d'institutions gouvernementales, d'instituts de recherches, d'associations, d'ONG, d'universités) étaient présentes. Voici une synthèse des communications présentées lors de ce séminaire.

La violence : une réalité partagée par beaucoup de femmes

La violence à l'égard des femmes, sous ses diverses formes, n'épargne aucune société, aucune classe d'âges, aucune classe sociale. Dans le monde, la forme la plus courante de violence à l'égard des femmes est la violence domestique, c'est-à-dire les sévices physiques, psychologiques et sexuels infligés aux femmes par leur partenaire. A Madagascar, si on sait que les femmes subissent diverses violences, il est très difficile - comme dans la très large majorité des pays - de les chiffrer et de les décrire avec précision.

Pourtant, des données sur la violence à l'encontre des femmes sont indispensables pour mieux sensibiliser l'opinion, aider les décideurs à cerner le problème et imaginer des mesures de prévention. C'est dans ce contexte que l'équipe *Santé de la Reproduction* du Réseau Santé des Populations de l'Institut National de Santé Publique et Communautaire a organisé le 21 février 2007 un séminaire sur la question des violences envers les femmes.

La violence contre les femmes et l'action publique

Mme Jacqueline Rabemila de la Direction de la Promotion du Genre du Ministère de la Population, de la Protection sociale et des Loisirs a présenté les cadres législatifs et les programmes et actions des pouvoirs publics en matière de violence envers les femmes.

Madagascar dispose tout d'abord d'une politique nationale de promotion de la femme (octobre 2000) dont la Direction de la Promotion du Genre a pour mission de veiller à l'application effective. Cette politique nationale a été définie en cohérence avec les différentes conventions signées par Madagascar parmi lesquelles : la déclaration universelle des droits de l'homme, la convention des droits de l'enfant, les objectifs du millénaire. Ensuite, en 2001, Madagascar s'est engagé à mettre en oeuvre un plan d'action national (PANAGED) pour combattre les disparités entre les hommes et les femmes. Un des objectifs du PANAGED est de lutter contre les violences domestiques et sexuelles en sensibilisant le personnel de santé sur les méfaits de la violence et sur les droits des

femmes et des enfants ; en rendant obligatoire pour les structures sanitaires de notifier tous les cas de violence aux autorités judiciaires ; en offrant aux victimes de violences notamment viol et inceste, la gratuité des soins et l'accompagnement psychosocial nécessaire.

Plus récemment, le Madagascar Action Plan (MAP) traduit la volonté politique de réduire le problème de la violence envers les femmes : il reconnaît la nécessité de promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et de lutter contre les discriminations et les violences envers les femmes sous toutes ses formes, psychologiques, physiques et sexuels (engagement 8, défi 5). Mme Jacqueline Rabemila a également rappelé, que malgré ces cadres législatifs, ces programmes d'action, il est encore très difficile de lutter efficacement contre la violence envers les femmes, beaucoup d'obstacles restent à surmonter parmi lesquels un ensemble de normes et de coutumes tout à fait défavorables aux femmes et aux fillettes. Elle conclut sur la nécessité de sensibiliser la population et de renforcer les capacités des autorités nationales au sens large (ONG, associations, parlementaires, etc.).

Santé et violence contre les femmes

Le Docteur José Andrianjatovo, chef du Service des Urgences à l'Hôpital HJRA d'Ampefiloha a présenté les premiers résultats d'une enquête tout à fait unique à Madagascar. A partir des registres d'admission du service des urgences du Centre Hospitalier Universitaire d'Ampefiloha (Antananarivo), il analyse les aspects médicaux de la violence envers les femmes. L'étude s'est déroulée durant 6 mois consécutifs (du 1er janvier au 30 juin 2006). L'objectif de la recherche était d'identifier les différents types de lésions dues aux violences physiques, d'identifier les sites où les agressions sont fréquentes, de déterminer l'issue des femmes agressées et de proposer des recommandations pour réduire le pourcentage de lésions dues aux violences physiques. Pendant la durée de l'enquête, 1551 femmes violentées ont été accueillies au services des urgences du CHU, ce chiffre - très élevé - permet déjà d'apprécier l'ampleur du phénomène et d'affirmer que la violence touche de très nombreuses femmes à Antananarivo.

Parmi les femmes qui sont accueillies aux urgences, 68% avaient entre 20 et 40 ans. Plus de la moitié des agressions ont lieu au domicile même de la femme (55%) et seul un quart (27%) des violences se déroulent dans un lieu éloigné du foyer de la victime. Ce résultat laisse entendre que les agresseurs sont souvent des proches des femmes violentées. Les conséquences des violences sur la santé des femmes sont importantes : 44% d'entre elles sont venues à l'hôpital avec des contusions et 55% avec des lésions céphaliques (dont 34% avec des traumatismes crâniens). Des lésions graves (fractures ou traumatismes crâniens graves) ont été diagnostiquées chez 2% des patientes. L'étude démontre que la violence envers les femmes à Madagascar est un réel problème de santé publique.

Parmi les recommandations issues de cette étude, citons celle qui concerne l'éducation des garçons et des hommes. Il apparaît aux auteurs que la lutte contre la violence physique observée dans les services des urgences des hôpitaux doit passer par une meilleure éducation des hommes pour un plus grand respect des femmes.

En conclusion, il a été dit tout l'intérêt de ce travail de recherche car le champ de la recherche à Madagascar est quasi vierge de travaux sur la violence. Il a été souligné la nécessité de réfléchir à d'autres recherches qui pourraient mener des enquêtes hors du milieu hospitalier (la très large majorité des femmes violentées ne vont pas à l'hôpital et donc échappent aux statistiques hospitalières) et qui s'intéresseraient aux causes de cette violence envers les femmes.

Violence à l'égard des femmes : l'ignorance du chercheur ?

Bénédicte Gastineau (IRD - LPED) a ensuite rappelé quelques résultats des recherches sur les questions de violence envers les femmes à Madagascar et hors de Madagascar. Elle a d'abord précisé qu'il fallait focaliser la réflexion sur les « violences faites aux femmes parce qu'elles sont femmes ». Les violences envers les femmes résultent donc plus généralement des normes qui régissent les relations et les inégalités entre les sexes qui sont la règle dans la quasi-totalité des pays aujourd'hui. Une revue de la littérature sur le sujet permet d'affirmer

tout d'abord que la violence n'épargne personne. Aucune société, aucune classe sociale, aucune culture ne semble indemne de violences envers les femmes. Cependant, selon les pays, cette violence est plus ou moins condamnée légalement et plus ou moins acceptée socialement.

Par exemple, très peu de pays disposent de lois contre le harcèlement sexuel (en 2000, ils étaient moins de 10). Les recherches internationales ont montré que la violence à l'égard des femmes est beaucoup plus répandue qu'on ne le supposait. Une revue des études (faite par l'OMS) effectuées dans 35 pays avant 1999 a montré qu'entre 10 et 52 % des femmes déclaraient avoir été physiquement maltraitées par un partenaire intime à un moment ou à un autre de leur vie. Toutes les études montrent que la violence envers les femmes la plus fréquente est la violence domestique, celle exercée par l'époux sur sa conjointe.

Cependant, il reste encore beaucoup à apprendre sur la question de la violence. Les recherches sur le sujet sont rares et souvent difficiles à mener. Le sujet reste tabou et les victimes ont beaucoup de difficultés à se livrer par peur des représailles. La première enquête nationale sur la violence envers les femmes en France est très récente, elle date de 2000. Elle a montré toute l'utilité de ce type d'enquête en permettant de nommer et de compter les violences spécifiques à la population féminine.

Et sur Madagascar, que sait-on ? Les très rares études menées sur le sujet montrent tout d'abord qu'à Madagascar comme ailleurs la violence n'épargne aucun groupe culturel, aucun groupe social ou économique mais les formes de violence peuvent différer selon les normes sociales en vigueur. L'absence totale de statistiques nationales sur la question pose de nombreux problèmes et fait que les études se focalisent sur des groupes qu'on suppose plus enclins à la violence que les autres (les populations défavorisées, les régions du Sud ou du Sud-Est) sans preuve scientifique. Il y a alors le risque de stigmatiser quelques populations sur cette question et de sous-estimer la violence dans certains groupes sociaux ou économiques.

D'ailleurs des enquêtes récentes auprès de jeunes (lycées, étudiants, etc.) ont montré que la violence sexuelle était aussi très fréquente dans

ces populations favorisées et éduquées. Il semble que la première relation sexuelle soit fréquemment subie par les jeunes filles : parmi les lycéennes d'Antananarivo ayant déjà eu une relation sexuelle : 26% déclarent n'avoir pas été consentante au moment de la première relation sexuelle. Cette violence joue beaucoup sur la perception de la sexualité et le pouvoir de négociation des filles tout au long de leur vie.

Violence sexuelle chez les jeunes

Stellina Rajaonarison (Université d'Antananarivo, département d'histoire) a présenté quelques résultats d'une recherche menée sur les étudiants de la faculté d'Ankatso. Les données ont été collectées avec la collaboration de la médecine préventive Ankatso I au cours des visites médicales d'avril à juillet 2006. Trois mille étudiants ont été enquêtés, 2 000 filles et 1 000 garçons. Les questionnaires ont été auto-administrés.

Il ne s'agissait pas à proprement parler d'une enquête sur la violence mais plus généralement d'une enquête sur la fécondité, la sexualité et la contraception. Cependant le questionnaire comportait quelques questions sur le sujet. On demandait notamment aux étudiants (filles et garçons) s'ils avaient déjà subi des relations sexuelles forcées et uniquement aux garçons s'ils avaient déjà fait subir des relations sexuelles à une partenaire alors qu'elle n'était pas d'accord. Les résultats se sont révélés très intéressants.

Dix pour cent des étudiantes (ayant déjà eu des relations sexuelles) déclarent avoir déjà eu des rapports sexuels non consentis. Une partie de ces violences sexuelles ont lieu alors que le partenaire est sous l'emprise de l'alcool. Ces résultats sont à mettre en parallèle avec le fait que la majorité des étudiantes déclarent que ce sont les hommes qui doivent avoir l'initiative des relations sexuelles (62%) et que 86% des étudiantes se disent incapables de refuser la demande sexuelle de leur partenaire (notamment car elles craignent que celui-ci les abandonne lorsqu'il s'agit du « petit ami »).

Prise en charge des femmes victimes de violences

Mr Haina Hasimbolo Rakotoaritsifa a présenté les activités de l'ONG *Life Giving Water* dont il est le président. Le « *Life Giving Water* » dispose

d'un centre d'écoute en plein cœur d'Antananarivo et met à la disposition du public un numéro vert pour les victimes de violences qui sont alors conseillées. Le numéro vert (033 655 43 21) qui s'appelle *Service, assistance Info sur la violence l'alcool et la drogue* a été créé en Août 2005. Entre le 1^{er} mars et le 20 septembre 2006, 224 femmes ont appelé le 033 655 43 21 pour des problèmes de violence. L'association *Life Giving Water* fait aussi des campagnes de sensibilisation auprès des populations défavorisées et des émissions radiophoniques. Elle a également formé 162 chefs de *fokontany* (village ou quartier) en matière d'appui juridique et d'assistance aux victimes de violence.

Le Docteur Mathilde Rabary, présidente nationale de l'ONG *SOS aux victimes du Non Droit* a rappelé que l'ONG qu'elle préside avait été créée en 1999. Cette organisation gère deux centres d'accueil, un à Antananarivo et un à Fianarantsoa. En 2006, 3 000 femmes se sont présentées dans ces structures dont 1 200 nouveaux cas de violences. Ces centres proposent des conseils aux femmes qui sont victimes de violence. Des juristes et para-juristes reçoivent les femmes. Après 8 ans d'expérience, le docteur Rabary constate que les femmes « trébuchent » encore quand il s'agit de porter plainte contre un agresseur.

Tout d'abord, le fait que la société malgache reste une société à tradition orale est un obstacle à l'application du droit des femmes. Les femmes éprouvent de nombreuses difficultés à effectuer les démarches administratives mais aussi à recueillir des preuves matérielles, écrites de l'agression dont elles sont victimes. Les femmes méconnaissent leurs droits ou les démarches nécessaires pour faire valoir ces droits. Elles ne savent pas qu'en cas de violences physiques et/ou sexuelles elles doivent rapidement consulter un médecin pour constater les violences. Elles ont un besoin d'information et de conseil.

Ensuite, pour pouvoir accuser un mari de violence conjugale, il faut un témoin non apparenté à la femme, ce qui souvent complique beaucoup la constitution d'un dossier de plainte.

Enfin, il est difficile pour ces femmes de porter plainte car elles ont souvent une forte pression sociale ou familiale pour taire les violences dont elles ou leurs enfants sont victimes. Sans

ressources, elles craignent de se retrouver seules (sans leur mari, sans l'aide de leur famille) si elles dénoncent leur agresseur qui le plus souvent est un proche (un mari, un cousin, etc.).

Il faut aussi noter que beaucoup de femmes déclarent être victimes de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. Là encore, elles n'osent pas porter plainte, dénoncer leur employeur de crainte de perdre leur travail. Généralement l'éducation des filles n'est pas favorable à ce qu'elles puissent se défendre contre la violence, on leur apprend surtout « à supporter » plus qu'à dénoncer : « ny tokantrano tsy ahahaka ».

Au terme des différentes interventions et des discussions, il est apparu que :

- Au niveau des institutions : toutes les autorités doivent prendre conscience que la violence envers les femmes est un problème social, économique, sanitaire et elles doivent s'engager pour dénoncer cette violence. Des actions symboliques devraient être entreprises pour montrer la détermination des autorités : déclarer la journée de la femme journée sans violence à Madagascar, demander à des personnalités de s'engager contre la violence envers les femmes, etc.

- Au niveau des ONG et associations : elles peuvent aider les femmes à faire valoir leurs droits. La législation malgache condamne les discriminations, les violences envers les femmes (y compris le harcèlement sexuel depuis 2000) mais cela ne suffit pas. Les femmes subissent diverses pressions (familiales, sociales, etc.) qui les découragent de dénoncer les violences dont elles sont victimes et de déposer plainte. Les associations jouent un rôle important dans le conseil et l'information des femmes.

- Au niveau de la recherche : il faut multiplier les recherches sur la question de la violence sur les femmes. Des statistiques nationales et des analyses du phénomène de la violence sur les femmes sont indispensables pour sensibiliser l'opinion, aider les décideurs à cerner le problème de la violence et mettre en place des mesures de prévention. Ces recherches devront être pluridisciplinaires (sociologie, économie, santé publique, etc.).

Bénédicte Gastineau, IRD-LPED

Pour en savoir plus sur la violence envers les femmes

- Le site [8mars.online.fr](http://www.8mars.online.fr)

Ce site propose de nombreuses informations sur l'histoire de la Journée Internationale des Femmes ainsi que des documents et une bibliographie sur le sujet. On y apprend par exemple que « La création d'une Journée internationale des femmes a été proposée pour la première fois en 1910, lors de la conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin, et s'inscrivait alors dans une perspective révolutionnaire. La date n'est tout d'abord pas fixée, et ce n'est qu'à partir de 1917, avec la grève des ouvrières de Saint Pétersbourg, que la tradition du 8 mars se met en place. Après 1945, la Journée internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier. »

<http://www.8mars.online.fr>

- Le site des Nations Unies pour le 8 mars 2007

Le site officiel des Nations Unies à l'occasion du 8 mars 2007 fait un point sur la question des violences envers les femmes et sur les auteurs de ces violences.

<http://www.un.org/french/events/women/iwd/2007/>

- UNIFEM

En 1996, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé un fonds d'affectation spéciale multinational pour appuyer les initiatives locales, nationales et régionales visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Géré par l'UNIFEM, le Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes a commencé ses opérations en 1997. Au cours de ses dix années d'existence, ce mécanisme multilatéral d'attribution de subsides a alloué près de 13 millions de dollars à 226 programmes répartis dans une centaine de pays.

http://www.unifem.org/campaigns/trust_fund_10th_anniversary

- L'Association Internationale des Droits de l'Homme

Le site de l'Association Internationale des Droits de l'Homme est riche en ressources sur la question des Droits de l'homme et donc des droits des femmes. On y retrouve les principaux textes internationaux, des liens sur les sites des organisations internationales, des ONG, etc. oeuvrant pour la défense des droits de l'homme et beaucoup de documents.

<http://www.aidh.org/index.htm>

- Une étude sur la violence envers les femmes par l'OMS

Le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé, *Etude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes*, présente les résultats d'une enquête auprès de plus de 24 000 femmes dans 10 pays représentant des contextes culturels divers (le Bangladesh, le Brésil, l'Ethiopie, le Japon, la Namibie, le Pérou, la République-Unie de Tanzanie, le Samoa, la Serbie-et-Monténégro et la Thaïlande).

http://www.who.int/gender/violence/who_multicountry_study/en/index.html

- Une enquête sur la violence envers les femmes en France

Une présentation de l'enquête « Nommer et compter les violences envers les femmes: une première enquête nationale en France » (Population et Sociétés, n° 361, 2001) est disponible sur le site de l'INED.

http://www.ined.fr/fr/ressources_documentation/publications/pop_soc/

Quelques sites concernant plus particulièrement Madagascar

- Le site du Ministère de la justice malgache

<http://www.justice.gov.mg/>

- Le texte de *La Politique Nationale de Promotion de la Femme pour un développement équilibré homme-femme* (2000) est téléchargeable à l'adresse suivante:

http://www.smbmada.net/th_genre.asp

- Le Madagascar Action Plan (MAP)

Quelques objectifs du MAP concernent directement le bien-être et le droit des femmes.

<http://www.madagascar.gov.mg/MAP/>

- Le rapport annuel (2006) de l'Observatoire des droits de l'enfant dans la région océan Indien (UNICEF) traite de *La violence contre les enfants dans la région de l'océan Indien*.

<http://oderoi.uom.ac.mu/pdf/publication/>



Démographie à Madagascar

Il existe un manuel d'analyse démographique publié à Madagascar. Intitulé « la démographie quantitative », ce manuel écrit par Bruno Andriamboahangy Disaine traite de toutes les grandes thématiques classiques de l'analyse démographique : la mortalité, la nuptialité, la fécondité, les migrations, les perspectives de population. Il a été édité par l'Université de Madagascar à la fin des années 1970. Ce manuel est très complet et d'une très grande rigueur scientifique. De plus, il utilise, pour illustrer l'analyse démographique, des données de population de Madagascar. On apprend non seulement les outils et les méthodes démographiques mais surtout on apprend beaucoup sur l'évolution et la démographie de la population à Madagascar. Cet ouvrage a été tiré à 1100 exemplaires, il est donc malheureusement quasi introuvable sauf peut-être dans quelques bibliothèques à Antananarivo! L'auteur a cependant d'autres publications sur Madagascar, notamment sur l'Etat Civil, que vous pouvez consulter sur la base documentaire de l'IRD à l'adresse suivante :

<http://www.documentation.ird.fr/>



Se documenter sur la population

- La Lettre du LPED

Le douzième numéro de La Lettre du Laboratoire Population-Environnement-Développement vient de paraître. Cette lettre comprend un article « Quelles recompositions des agricultures en Afrique ? innovations agricoles et reconfigurations migratoires dans le Bas-Sassandra (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) » d'Éric Léonard et Patrice Vimard.

http://www.up.univ-mrs.fr/wiupenv/labo/d_lpe/laboratoire/lettredinfo/llped12.pdf

- *Reproductive Health Matters*

La revue scientifique *Reproductive Health Matters* (RHM) publie des articles et ressources sur la santé reproductive et sexuelle pour un lectorat pluridisciplinaire et international. Elle vient d'éditer deux nouveaux CD-roms. Le premier regroupe des articles traitant de l'avortement, articles publiés dans la revue depuis 1993. Le second donne accès au rapport d'un colloque sur l'utilisation du préservatif en lien avec le VIH-Sida. Ces deux CD-roms peuvent être obtenus gratuitement auprès de la revue.

<http://www.rhmjournal.org.uk/>

- *ethnographiques.org*

La revue *ethnographiques.org* vient de publier son 12e numéro. Deux dossiers sont proposés. Le premier aborde la question des migrations. Un second dossier est consacré à l'inscription des sciences sociales dans les actions culturelles et patrimoniales. Ce numéro est consultable sur le site de la revue.

<http://www.ethnographiques.org>

- L'ensemble des numéros entre 1975 et 2003 des *Actes de la recherche en sciences sociales* – revue fondée par Pierre Bourdieu – en 1975 – sont maintenant disponibles gratuitement sur le site Persée.

<http://www.persee.fr>



On parle de Madagascar

- **Travaux et Documents**

Le Programme de recherche « Dynamique démographique et développement durable » (Université catholique de Madagascar et IRD) vient de faire paraître plusieurs documents dans sa collection *Travaux et Documents*.

- Nirinjaka Ramasinjatovo, 2007, « La dimension spatiale des comportements », *Travaux et Documents*, n°18, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, 26p., Antananarivo.

- Omrane M., 2007, « Le foncier à Ampitatafika : situation, enjeux et perspectives », *Travaux et Documents*, n°17, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, 19p., Antananarivo.

Ces documents peuvent être obtenus auprès de Frédéric Sandron (IRD) : frederic.sandron@ird.fr

- Le numéro 220 de la revue *Afrique Contemporaine* vient de paraître. Il a pour thème : "Gouvernance, démocratie et opinions publiques en Afrique". Ce numéro a été publié sous la direction de Mireille Razafindrakoto, François Roubaud et Leonard Wantchekon. Les différents articles proposent des clés pour expliquer l'insatisfaction, mais aussi les espoirs, de nombre d'Africains à l'égard des systèmes politiques du continent. Utilisant largement les enquêtes Afrobaromètre, plusieurs articles s'appuient sur des enquêtes statistiques récentes et solides, qui permettent une critique, au sens positif du terme, de l'évolution des régimes politiques africains. Un article traite de Madagascar :

- Les quartiers pauvres contre la démocratie ? Le cas d'Antananarivo, Madagascar, François Roubaud et Jean-Michel Wachsberger

<http://universite.deboeck.com/livre/?GCOI=28011100674150&fa=sommaire>



Evénements

- La 5e Conférence africaine sur la Population, organisée par l'Union pour l'Etude de la Population Africaine (UEPA), se déroulera du 10 au 14 décembre 2007 à Arusha en Tanzanie. Elle a pour thème « Population et développement en Afrique : questions émergentes ». Les propositions de communication doivent être envoyées sous forme de résumés aux organisateurs avant le 13 avril 2007. Pour plus d'informations sur la conférence, on peut consulter le site de l'UEPA.

<http://www.uaps.org/>

- Un colloque "La pauvreté rurale à Madagascar" organisé par DIAL, l'EPP-PADR, l'INSTAT et l'IRD se déroulera à Antananarivo les 23 et 24 avril 2007.

<http://www.dial.prd.fr>

- Une conférence internationale est organisée par l'INED et le Centre Inter-Universitaire Québécois de Statistiques Sociales sur « Statistiques sociales et diversité ethnique : doit-on compter, comment et à quelles fins? » à Montréal du 6 au 8 décembre 2007. L'objectif principal de la conférence est d'établir le lien entre la production, l'analyse, l'utilisation et l'interprétation des statistiques sociales reliées à la diversité ethnique. La conférence veut favoriser un échange international afin de montrer la diversité des situations : l'expérience des pays dits d'immigration (Canada, États-Unis, Australie, etc.), l'expérience européenne et l'expérience du Sud (Afrique, Amérique Latine, Asie...). Les propositions de 500 mots maximum sont à adresser aux organisateurs (victor@acpd.ca; simon@ined.fr ; a.gagnon@umontreal.ca) avant le 1er mai 2007.

<http://www.iussp.org/Announcements/montreal07eng.pdf>

- La prochaine Chaire Quetelet 2007 se tiendra du 27 au 30 novembre 2007, à Louvain-la-Neuve (Belgique). Elle aura pour thème : « Dynamiques de pauvretés et vulnérabilités. Mesures et processus explicatifs en démographie et en sciences sociales. ». Les communications porteront sur l'un ou l'autre des cinq thèmes retenus, en référence à des pays du Nord ou du Sud : Aspects méthodologiques ; Santé et précarité des parcours de vie ; Marginalité et stratégies de survie ; Entourage et relations inter- et intra-générationnelles ; Mobilités, ségrégations et fragmentations des espaces. Afin de favoriser l'implication des jeunes chercheurs dans la Chaire Quetelet 2007, une demi-journée leur offrira l'occasion de présenter leurs travaux relatifs aux différentes thématiques traitées dans le cadre d'ateliers dont les discussions seront animées par des personnes expérimentées. Les jeunes chercheurs sont libres de proposer une communication dans ces ateliers ou en séance plénière. La date limite de réception des propositions (résumés) est fixée au 27 avril 2007.

<http://www.uclouvain.be>

- Un séminaire international sur la Mesure de l'incidence de l'avortement, de la morbidité et de la mortalité associées à cette pratique est organisé par le Comité scientifique de l'UIESP sur l'avortement et le Centre sur la Population et le Développement (CEPED), avec l'appui du CREDAL. Il se déroulera à Paris, les 7-9 novembre 2007. Le Comité scientifique de l'UIESP sur l'avortement invite les chercheurs dans ce domaine à soumettre un résumé détaillé de 500-1000 mots en anglais (et si l'auteur le souhaite, une communication complète, à condition que celle-ci n'ait pas fait l'objet d'une publication auparavant) et à remplir le formulaire de candidature en ligne avant le 11 mai 2007 directement sur le site web de l'UIESP.

<http://www.iussp.org/Activities/abortion/submissions/login.html>



Ce numéro a été coordonné par Clotilde Binet (Université Paris X - IRD) et Bénédicte Gastineau (IRD - LPED). Si vous souhaitez nous envoyer vos commentaires sur ce numéro de BIP ou des informations pour le numéro suivant, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : benedicte.gastineau@ird.fr